CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E178436** **VALABLE JUSQU'AU** **04/06/2027**

ÉDITÉ LE 31/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/11/1996

Raison sociale : ALSAC'IMMOPLUS

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 31/03/2025

Capital : 50 000

2 RUE VAUBAN
67450 MUNDOLSHEIM

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 1997B00037

Siret : 409 898 418 00036

Code NACE : 4332B

Numéro caisse de congés payés : 4030550

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 038600519

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 038600519

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 03 88 30 08 12 **Fax :**

Portable : 06 09 65 48 58

Responsabilité légale :
GASSMANN GILBERT PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.alsac-immo-plus.fr/

E-mail : alsacimmoplus67@gmail.com

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 796 756 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	6	02/03/2023
6222	Revêtements résilients PVC (Technicité confirmée)	3	04/05/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

31/03/2026 12:26

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.